

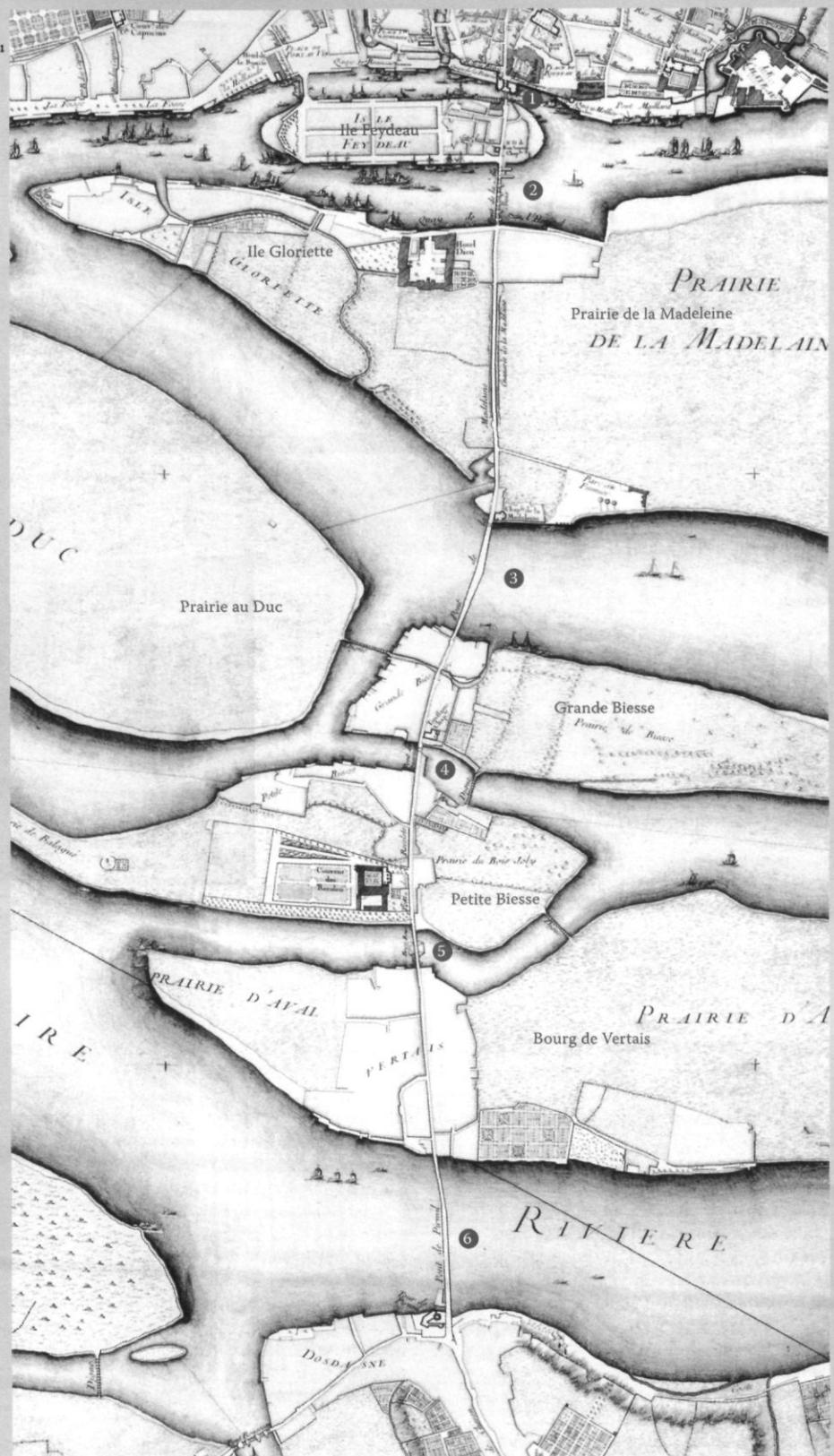
# Les pêcheries de Nantes

Emmanuelle Miejac

De nombreux documents archivistiques mentionnent les pêcheries liées aux ponts qui permettaient de franchir la Loire à Nantes [ill. 1]. La plupart des documents conservés évoquent la gêne occasionnée par ces constructions, soit pour la navigation, soit pour l'écoulement des eaux lors des crues et des embâcles.

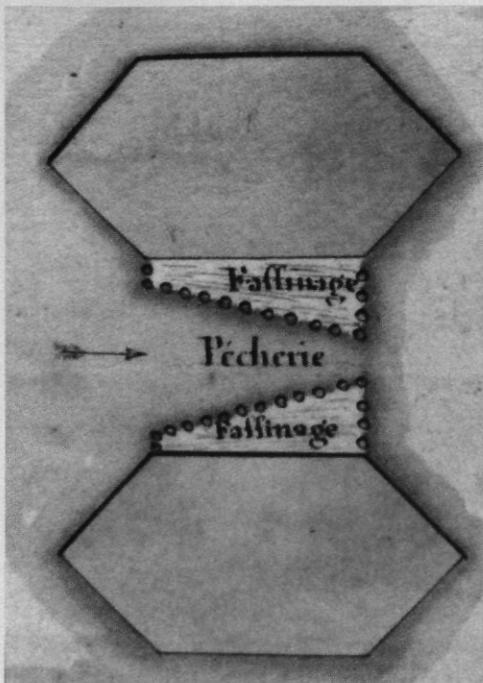
À la fin du XV<sup>e</sup> siècle, le duc François II ordonnait au menseur du pont de faire détruire les boays qui empêchaient la circulation de l'eau au niveau du moulin du chapitre de Notre-Dame de Nantes<sup>1</sup>, du côté de l'île de Saulzaie.

En 1568, à la suite d'une vérification de l'état des ponts de Nantes, les maire et échevins de la ville ordonnent la démolition des rotereaux et pêcheries des ponts de Pirmil. En 1586, cette demande est réitérée suite à la rupture de six arches des ponts de Pirmil. Le barrage que constituent les pêcheries installées sous les ponts est évoqué : «lesquels empeschent le cours de l'eau, et la retiennent en si grande abondance que son refoul violent et impétueux

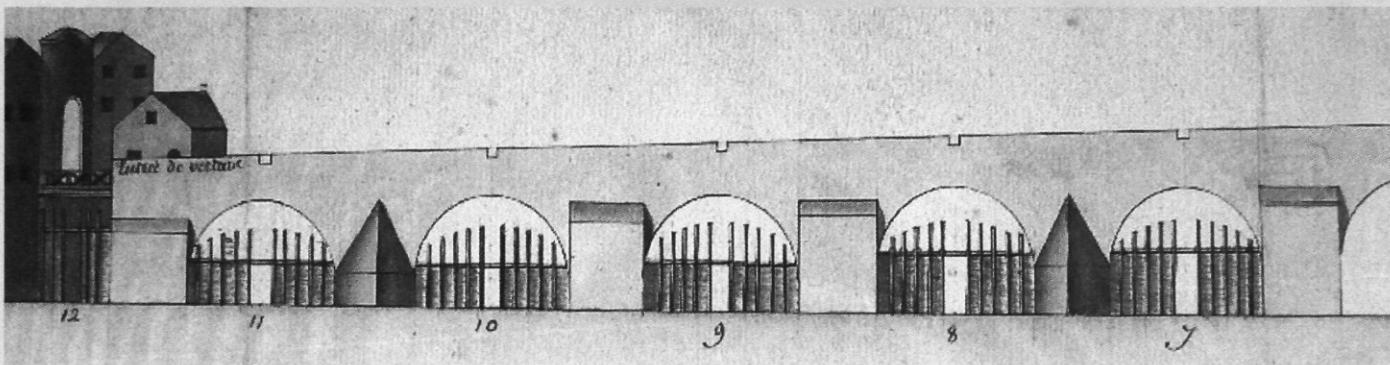


1. Pont de la Poissonnerie
2. Pont de la Belle-Croix
3. Pont de la Madeleine
4. Pont de Toussaint
5. Pont Rousseau
6. Pont de Pirmil

1. Les îles et ponts permettant de franchir la Loire à Nantes.  
Détail du plan de Bounin (A.M. de Nantes II. 168. 76 plans. XVIII<sup>e</sup> s. par Bounin, 1712).



2. Entrée de l'île de Vertais. Détail du plan de Bounin (A.M. de Nantes II. 168. 76 plans. XVIII<sup>e</sup> s. par Bounin, 1712).  
3. Les pêcheries installées entre deux piles du pont joignant la tour de Pirmil et l'île de Vertais. Détail du plan de Bounin (A.M. de Nantes II. 168. 76 plans. XVIII<sup>e</sup> s. par Bounin, 1712).



n'ayant sa voie libre estonne et esbranle lesdits ponts»<sup>2</sup>.

En 1587, une visite permet de rendre compte de l'importance des installations entre les arches du pont. Il est décidé que quatre arches, près de la tour de Pirmil, seraient laissées libres pour la circulation des navires. Quant aux arches dédiées à la pêche, elles auront une ouverture réduite à «neuf pieds de Roy». Auparavant, les ouvertures étaient souvent réduites à trois ou quatre pieds, ce qui entravait l'écoulement de l'eau lors des crues et l'évacuation des obstacles. La pression devenait trop forte au niveau des piles et le pont était en partie emporté<sup>3</sup>.

Ces pêcheries, composées de pieux et de pierres, occupaient l'espace entre les piles du pont. Des engins de pêche étaient placés dans la zone la plus étroite du piège [III. 2].

Il semble que les pêcheries n'aient pas toutes été détruites puisque, au début du XVII<sup>e</sup> siècle, une requête est déposée auprès du roi par les maire et échevins de la ville pour obtenir la suppression des pêcheries, avec indemnités aux

propriétaires. Les ponts de Pirmil et de la Madeleine sont en partie détruits, la réduction à l'écoulement de l'eau par les pêcheries est la principale cause évoquée pour expliquer leur destruction<sup>4</sup>. Le plan, dressé en 1712 par Bounin, montre l'importance de ces installations<sup>5</sup> [III. 3].

De nombreuses autres pêcheries étaient également installées dans le cours de la Loire en amont et en aval des ponts. À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, des pêcheries appelées rostraux étaient installées en amont des ponts de Pirmil. La pêche se faisait alors à l'aide de nances, brayes, bargnots et haveneaux. En amont du pont de la Madeleine, une pêcherie était également affermée à un bailleur. Un document daté de 1560 mentionne que le prix du bail des pêcheries du Roi, situées sous les ponts, et de celles situées en amont et en aval du pont s'élevait à 5 ou 600 livres. En 1681, le même bail s'élevait à 5 000 livres pour cinq ans, tandis qu'en 1711, le bailleur devait payer 2 120 livres par an et, en 1712, 3 020 livres par an<sup>6</sup>. Les pêcheries pouvaient appartenir au

roi mais également à des propriétaires privés. En 1650, des pêcheries et rotoreaux situés sous le pont entre le faubourg de la Saulzaie et la Belle-Croix appartenaient à Madame de Lesneval<sup>7</sup>.

#### Références bibliographiques

Arch. Muni. Nantes DD 144  
(19 février 1483; 15 décembre 1586)  
Arch. Muni. Nantes DD 145  
Arch. Muni. Nantes DD 146  
Arch. Muni. Nantes II. 168